



SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Place de la Mairie

 DP 030281 25 N0002	 1 1 0 0 0 0 0 3 0 3 4 0
Dossier : DP 030281 25 N0002 Déposé le : 08/01/2025 <u>Nature des travaux</u> : Installation de 18 panneaux photovoltaïques en toiture <u>Adresse des travaux</u> : 32 ROUTE DE NIMES 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD <u>Références cadastrales</u> : 000B2304	<u>Demandeur</u> : MONSIEUR FABRE STEPHAN 32 ROUTE DE NIMES 30730 SAINT MAMERT DU GARD <u>Demandeur(s) co-titulaire(s)</u> : ----
Zone UA Zone N Surface de plancher créée : 0 m ²	

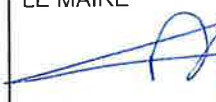

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021,

DÉCIDE

Article unique : La **DP 030281 25 N0002** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage de l'avis de dépôt :	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le 20/01/2025 LE MAIRE  Madame Catherine BERGOGNE 
---------------------------------------	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe ont évolué depuis le 1er septembre 2022, et varient selon que votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée avant ou après cette date.

1/ Si le dossier a été déposé avant le 1er septembre 2022, la déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement a été faite dans la demande d'autorisation que vous avez déposée à la mairie. Dans ce cas, vous recevrez l'avis de la taxe à payer dans les 6 mois à partir de la date de l'autorisation de construire qui vous a été accordée.

2/ Si le dossier a été déposé après le 1er septembre 2022, vous déclarez et payez la taxe à des dates

